

BUREAU DE L'ASSEMBLEE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA QUATRIEME SEANCE

Palais des Nations, Genève
Lundi 18 mai 1959, à 12 h.45

PRESIDENT : Sir John CHARLES (Royaume-Uni de
Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Président de l'Assemblée de la Santé

Sommaire

	<u>Page</u>
1. Adjonction à l'ordre du jour d'un point supplémentaire.....	2
2. Programme de travail de l'Assemblée de la Santé.....	2



Note : Les rectifications au présent procès-verbal provisoire doivent être adressées par écrit au Rédacteur en Chef, Service des Comptes Rendus, Bureau A.216, dans les 48 heures qui suivent la distribution de ce document.

1. ADJONCTION A L'ORDRE DU JOUR D'UN POINT SUPPLEMENTAIRE

Le PRESIDENT donne lecture d'une communication visant à l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée d'un point supplémentaire, en vertu de l'article 12 du Règlement intérieur de l'Assemblée de la Santé.

Le Bureau remet l'examen de la question à une séance ultérieure.

2. PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

Après avoir entendu un exposé de Sir Arcot MUDALIAR (Inde), Président général des discussions techniques, le Bureau décide que la séance plénière de clôture des discussions techniques aura lieu le vendredi 22 mai de 9 heures à 10 h.30, afin que le rapport final sur ces discussions puisse être présenté à l'Assemblée plénière dans le courant de la semaine suivante.

Le Bureau fixe ensuite le programme de travail de l'Assemblée pour le mardi 19 mai et arrête l'ordre du jour de la séance plénière.

La séance est levée à 12 h.25.